



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 11
Présents : 09
Procuration : 00
Votants : 09

L'an Deux Mil Seize, le 20 Janvier
Le Conseil Municipal de la Commune de Calès
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
Sous la Présidence de Monsieur Jean-Marie CHAVAI, Maire

Date de convocation : 15/01/2016

PRESENTS – Mrs Jean-Marie CHAVAI, Pierre MONTHEIL, Christophe CHAILLOU, Jean-Michel BZDZINCK, Jean-Claude MELCHIORI, Mmes Brigitte FAURE, Christelle MORAS, Roseline GRAZZI, Brigitte ROUSSEAU.

ABSENTS EXCUSES : M. CATHUS Christophe, M. BAUNAT Sylvain

SECRETAIRE : Mme Roseline GRAZZI

DELIBERATION SUR L'INSTALLATION DES COMPTEURS « LINKY »

Monsieur le Maire tient à alerter à propos de la pose des compteurs « Linky » souhaitée par ERDF et fait part d'un certain nombre d'arguments quant aux risques comme suit :

- ✦ augmentation des factures, comme c'est le cas au Québec et en Espagne depuis l'installation de ces compteurs,
- ✦ pannes à répétition sur les matériels informatiques,
- ✦ piratage aisé des compteurs communicants, bien que prétendus « intelligents » et même si les installateurs assurent que tout est « parfaitement sécurisé », pouvant entraîner des problèmes d'espionnage et de cyber-terrorisme,
- ✦ installation massive de compteurs communicants, prétendument indispensable pour le développement des énergies renouvelables, alors que l'Allemagne l'a abandonné.
- ✦ Réseau électrique des habitations non adapté au nouveau réseau à installer,
- ✦ programmation de mise en place d'autres compteurs communicants (notamment pour le gaz et l'eau) qui aboutirait à avoir jusqu'à 4 compteurs pour chaque logement, démultipliant ainsi les risques.
- ✦ exclusion, par les compagnies d'assurance, de la prise en charge Responsabilité Civile des dommages liés aux ondes électromagnétiques.
- ✦ respect de la vie privée et des libertés individuelles bafoué puisque ces compteurs communicants, s'ils sont installés, permettront aux opérateurs de recueillir d'innombrables données sur notre vie privée, utilisables à des fins commerciales mais aussi de surveillance et de remise en cause des libertés publiques,
- ✦ économies d'énergie dont la réalité est fortement contestée par les associations.

Il est à noter enfin que les compteurs actuels fonctionnent tout à fait correctement et que leur non remplacement par des compteurs "communicants" ne pose donc aucun problème. Il est par ailleurs possible depuis longtemps de signaler à votre fournisseur, par téléphone ou par le web, la consommation réelle affichée par votre compteur, de façon à éviter toute surfacturation due à une estimation imprécise. L'article L322-4 du Code de l'Energie stipule que depuis le 1er janvier 2005,

Mairie - 24150 Calès - Tél. 05 53 22 50 04 - Fax 05 53 27 22 67 - cales.mairie@wanadoo.fr

Secrétariat ouvert mardi de 9 heures à 12 heures et vendredi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures

Les collectivités sont propriétaires des réseaux d'ouvrages électriques. Les compteurs font partie du réseau. La Commune en délègue, par concession, la gestion à ERDF. Au vu de toutes ces raisons et dans l'attente de résultats plus complets sur les contraintes, dangers et risques liés à l'installation de ces compteurs « Linky », il est proposé au Conseil Municipal que la Commune, en tant que propriétaire et représentant les prérogatives publiques, refuse l'installation de ces compteurs.

Quel est le surcoût engendré par ces changements ?

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité ;

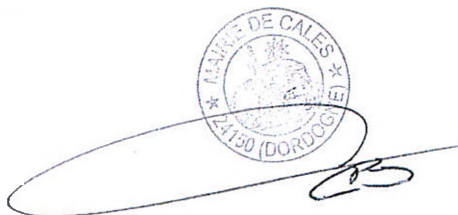
- REFUSE l'installation des compteurs « LINKY »

Fait et délibéré les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Maire,
Jean-Marie CHAVAL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212400733-20160126-20166-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2016

Certifié exécutoire

Publié le 26/01/2016

Le Maire
Jean-Marie CHAVAL

